

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué le deux juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

**PRESENTS** : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETECHER – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY — Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU – Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M. Baptiste SORIN – Mme Sylvia CORDEL

**PROCURATIONS** : M. Patrice PAVAGEAU a donné pouvoir à M. Laurent BERTAUD – M. Mathieu ROBIN a donné pouvoir à M. Baptiste SORIN.

**ABSENTS** : M. Fabien GUIBRETEAU – Mme Aurélie GAZEAU

Assistait également à la réunion Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services.

Mme Mélanie CHOBLET a été élue secrétaire.

**DELIBERATION N° 43.06.23**

**OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT ET DE CESSION DE DELAISSES COMMUNAUX**

La Commune de ROCHESERVIÈRE a reçu plusieurs demandes d'acquisition de délaissés communaux, de chemins ruraux ou de voies communales. Avant d'engager ces cessions, il lui faut au préalable réaliser une enquête publique afin de désaffecter et déclasser ces biens dans le domaine privé communal.

La commission Aménagement-Voirie-Réseaux a étudié les demandes le 11/05/2023 et a donné un avis favorable au lancement d'une enquête publique pour les dossiers suivants :

1- Délaissé communal au lieu-dit « La Lande » : M. MOREAU Bernard et Mme MOREAU Jacqueline se proposent d'acquérir un délaissé de voirie communale, limitrophe de leur propriété située au 4 La Lande, zone A du PLUi.

2- Délaissé communal au lieu-dit « La Lande » : M. ARNAUD Jean-Louis et Mme ARNAUD Liliane se proposent d'acquérir un délaissé de voirie communale, limitrophe de leur propriété située à La Lande, zone A du PLUi.

3- Délaissé communal au lieu-dit « Saint Christophe » : M. MOREL Antoine et Mme MOREL BORNERT Charlotte se proposent d'acquérir un délaissé de voirie communale, limitrophe de leur propriété située au 12 Saint Christophe, zone AH du PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à lancer une enquête publique de déclassement et à solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIÈRE,  
Le Maire,

Bernard DABRETEAU